



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
6 octobre 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-quatrième réunion directive

Genève, 28 et 29 novembre 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Rapport 2011 sur les pays les moins avancés: Contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement durable et équitable.
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa sixième session (21-23 novembre 2011).
4. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-quatrième réunion directive.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure ci-dessus.

Documentation

TD/B/EX(54)/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 2

Rapport 2011 sur les pays les moins avancés: Contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable

2. Le *Rapport 2011 sur les pays les moins avancés: Contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable* sera présenté au Conseil. Le rapport de cette année est consacré à l'examen des résultats économiques que les PMA ont enregistrés au cours des dix dernières années et du rôle que les pays émergents du Sud pourraient jouer dans leur développement économique en contribuant au développement de

leurs capacités productives dans l'optique d'une intégration plus favorable à l'économie mondiale. Étant donné que les partenaires de développement traditionnels rencontrent actuellement des difficultés économiques et que la forte croissance que les PMA ont enregistrée au cours des dix dernières années n'a souvent été ni équitable ni durable, les gouvernements de ces pays doivent examiner les incidences de modes de développement Sud-Sud qui exploitent les pôles dynamiques de croissance du Sud. L'interaction entre, d'une part, l'État catalyseur du développement et, d'autre part, la coopération Sud-Sud et le développement régional en faveur de modes de croissance différents est étudiée dans le Rapport.

3. Selon le Rapport, pour mettre à profit les nouvelles relations Sud-Sud, les PMA doivent transformer leur État en un État catalyseur du développement qui soit très sensible aux vulnérabilités propres à ces pays et poursuivent de nouvelles orientations. D'où la nécessité de définir les relations nouées entre les PMA et leur partenaires de développement du Sud pour tirer parti des avantages que celles-ci procurent et minimiser les risques encourus, et de formuler des propositions sur de nouveaux moyens de réorienter les excédents extérieurs, du Sud vers le Sud, afin de contribuer au financement à long terme des capacités productives des PMA, tempéré par un régionalisme développementiste.

Documentation

UNCTAD/LDC/2011
et aperçu général

Rapport 2001 sur les pays les moins avancés: Contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable

Point 3

Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixantième session (21-23 novembre 2011)

4. Le Conseil sera saisi du rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixantième session.

Documentation

TD/B/WP/238

Rapport du Groupe de travail sur sa soixantième session

Point 4

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa cinquante-quatrième réunion directive
